L’an deux mil vingt et un, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, TREHOREL V, ROLLAND I, BASSET A, LE POTIER A, BOIN C, LANGLOIS R, EDY A, PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, DORE S

**Absentes** **excusées** : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à BERNARD E.

LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.

**Secrétaire de séance** : BOIN C.

Anthony EDY est absent à l’ouverture de la séance.

**VALIDATION DE LA CONVENTION SANTE COMMUNALE AVEC AXA**

Également appelée mutuelle communale, la Mutuelle de village permet le regroupement de tous les habitants d'une même localité souhaitant accéder à une complémentaire santé afin de négocier un tarif de groupe auprès d'un assureur. De ce fait, les cotisations mensuelles peuvent être largement réduites, jusqu'à 60% dans certains cas, pour des remboursements et prestations équivalents. Ce type de [mutuelle santé](https://www.lecomparateurassurance.com/5-devis-mutuelle/10591-mutuelle-sante) permet de donner l'accès aux soins au plus grand nombre, surtout en milieu rural, mais également de renforcer la solidarité des habitants d'un même village.

Certaines catégories de la population sont moins bien protégées (les plus de 60 ans, les travailleurs indépendants, et les inactifs) et peuvent être intéressés par cette proposition.

 La commune ne finance pas la complémentaire santé à ses habitants, elle sert uniquement d'intermédiaire pour leur faire bénéficier d'un tarif de groupe.

A la suite du Conseil Municipal de Juillet, un exemplaire de la convention a été envoyé à tous les conseillers. Il faut noter également qu’une convention dépendance existe également avec des réductions.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

► valider la convention Santé Communale avec la société AXA

► autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Arrivée d’Anthony EDY en séance.

**VALIDATION DU CHOIX DU CONSULTANT POUR L’ETUDE D’OPPORTUNITE DE LA MAISON DE SANTE**

Notre demande d’accompagnement sur une étude d’opportunité à la création d’un Centre de Santé a été étudiée lors de la Cellule d’Appui Régionale des Projets d’Exercices Coordonnés (CARPEC) qui s’est réunie le 24 juin 2021 et a donné un avis favorable. (Cellule de Bretagne)  
  
 Ainsi, dans le cadre des missions financées par le Fonds d’ Intervention Régional (FIR) mentionnées aux points 1, 2 et 3 de l’article L. 1435-8 et aux articles R. 1435-16 à 17 du code de la santé publique, nous bénéficierons d’une aide de 3 600 € euros pour réaliser cette étude.  
Cette subvention correspond à 3 jours d’intervention à organiser en lien avec le consultant choisi.  
A ce titre, nous avons contacté les 3 cabinets de consultants proposés par l’ARS.  
  
Suite à la Commission Santé de mardi dernier, le cabinet Hippocrate arrive en tête avec 7 voix sur 9, 1 voix pour le cabinet Labo et 1 voix pour le cabinet Fab. Monsieur le Maire propose donc de retenir ce cabinet.

Hippocrate a été la structure la plus réactive en répondant immédiatement et en proposant une intervention très précise. Ce cabinet a également fait l’étude de la Maison de Santé du Mené.

Frédéric Foulfoin souhaite savoir si le coût de l’intervention du cabinet, soit 3 600 €, est entièrement pris en charge par l’ARS et Laure Ivanov demande si ce cabinet sait que ces honoraires ne doivent pas dépasser 3 600 €.

Monsieur le Maire précise que le coût de l’étude ne dépassera pas 3 600 €, que le cabinet en est informé et que la totalité de la dépense sera remboursée à la commune par l’ARS (l’ARS verse sa participation de 3 600 € afin que la commune puisse régler le cabinet).

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de :

► recruter le cabinet Hippocrate pour l’étude d’opportunité de la Maison Médicale

► autoriser Monsieur le Maire à la convention.

**VENTE D’UN TERRAIN A M. et MME ROLLAND A LA GERSAYE**

Maurice TILLY, Adjoint au Maire, explique que la commune a été sollicitée par Monsieur et Madame Joël Rolland pour l’acquisition de la parcelle ZK 314 d’une superficie de 255 m² car leur fosse septique et leur plan d’épandage sont sur cette parcelle (délaissé de remembrement) appartenant à la commune.

Maurice Tilly leur a proposé la cession à l’euro symbolique et que les frais relatifs à cette vente soient à leur charge.

Même si elle est d’accord avec ce prix, Laure Ivanov s’étonne que Maurice Tilly ait annoncé une vente à l’euro symbolique à Monsieur et Madame Rolland alors qu’aucune discussion n’a eu lieu en amont en réunion Maire-Adjoints ou en Conseil Municipal.

Anthony Basset pense que l’euro symbolique est justifié car la commune ne fera rien de ce terrain et percevra le produit de la taxe foncière après la vente.

Gérard Mathécade informe que, lors du précédent mandat, ce tarif avait été appliqué pour régulariser un autre délaissé de remembrement au village de Garenton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

► accepte la demande de Monsieur et Madame Joël Rolland et autorise la vente de la parcelle ZK 314 d’une superficie de 255 m²

► fixe le prix de vente à l’euro symbolique

► décide que les frais de notaire seront à la charge de l’acquéreur

**ANNULATION VENTE TERRAIN RUE DE BELLEVUE**

Gérard Mathécade rappelle que, par délibération en date du 10 juin 2021, le Conseil Municipal avait accepté de vendre une bande de terrain de 60 m², entre sa maison et le restaurant rue de Bellevue à Madame Fabienne Le Corre.

Or, après avoir réfléchi, Madame Le Corre ne souhaite plus acquérir ce terrain car les frais de bornage et de notaire sont trop élevés.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l’annulation de la délibération 2021-07-12.

**SERVICE TECHNIQUE : ACHAT D’UNE MEULEUSE**

A la demande des agents du service technique, des devis ont été demandés pour remplacer la meuleuse achetée en 1999 et qui ne fonctionne plus. Cette meuleuse ne sera pas mobile comme celle achetée en juin, et restera à l’atelier.

Deux devis ont été demandés :

• SOFIBAC : duo de meuleuses Makita 230 et 125 : 125,42 € HT

• Armor Agriculture Loisirs : duo de meuleuses Hitachi G23 et G13 : 116,63 € HT

Cet achat n’est pas prévu dans le budget, il s’agit d’un remplacement de matériel endommagé.

Régis Langlois souhaite connaitre la dimension du disque et la vitesse d’utilisation qui pourraient permettre aux élus de choisir un modèle plutôt qu’un autre.

Frédéric Foulfoin précise que les deux modèles proposés sont sensiblement les mêmes.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d’accord avec cet achat et décide de laisser les agents du service technique choisir le matériel.

A l’issue de la séance, le duo de meuleuse de Sofibac a été retenu mais le tarif a augmenté de 20 € HT soit 145,42 € HT. Monsieur le Maire a donné son accord.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**FINANCES : PASSAGE A LA M57 – RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

1. *Passage à la M57* :

Anthony Basset informe que les collectivités, actuellement en M14, devront utiliser, au plus tard le 1er janvier 2024, un nouveau cadre budgétaire et comptable : la M57. Cette nouvelle instruction se substituera à toutes les catégories de nomenclatures (M14 : communes, M52 : Départements, M71 : Régions), à l'exception des services publics industriels et commerciaux (nomenclatures M4) et des établissements du secteur hospitalier, social et médico-social (M22).

La M57 s'appliquera de plein droit au 1er janvier 2024; toutefois, les collectivités peuvent basculer de la M14 à la M57 avant cette date butoir. L'adoption volontaire nécessite une délibération de l'organe délibérant.

Gildas Pérennez souhaite savoir ce que cette nouvelle nomenclature va apporter de plus. Anthony Basset dit que le but essentiel est d’unifier les principes budgétaires et comptables de l’ensemble des collectivités et d’améliorer la lisibilité et la qualité des budgets.

Frédéric Foulfoin demande pourquoi passer à la M57 avant la date butoir. Il s’agit une préconisation de Monsieur le Trésorier qui souhaite que les collectivités dépendantes du centre de Loudéac effectuent ce passage au 1er janvier 2022 afin d’avoir une uniformité sur le territoire.

Aussi, le Conseil Municipal décide le passage à la M57 à compter du 1er janvier 2022.

1. *Renouvellement de la ligne de trésorerie* :

La ligne de trésorerie du Crédit Agricole est à échéance le 5 octobre.

Le Conseil Municipal décide de la renouveler à hauteur de 200 000 €. La proposition du Crédit Agricole est la suivante : Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 (- 0,548% en août) + marge de 1,10 % soit un taux de 0,552 %+ commission d’engagement de 0.25 % du montant de la ligne.

Il n’y a pas de frais en cas de non-utilisation.

Anthony Basset précise qu’aucun tirage n’a été fait sur cette ligne depuis le début de l’année.

**PERSONNEL : RENOUVELLEMENT CONTRATS AGENT EN CONTRAT AIDE ET AGENT EN CDD**

► *Renouvellement contrat Geoffrey Guérin* :

Monsieur le Maire informe que cet agent est en CUI PEC, contrat aidé, aux services techniques et son contrat peut être renouvelé pour 11 mois à compter du 9 octobre 2021 avec une rémunération à hauteur de 110% du SMIC.

Monsieur Rouzic de Cap Emploi nous a fait savoir que la participation de l’Etat est de 80% pour les 20 premières heures hebdomadaires sur la base du SMIC (ancien contrat : 50% sur les 20 premières heures soit 399.75 €).

En contrepartie, la collectivité a un devoir de formation. Monsieur Rouzic, en accord avec l’agent et Pascal Doré qui est son tuteur, propose d’orienter les formations vers le domaine de la sécurité (PSC1, utilisation des extincteurs …).

Le Conseil Municipal, pour 19 voix pour, accepte de renouveler ce contrat du 9 octobre 2021 au 8 septembre 2022. Si l’Etat poursuit sa participation, le contrat pourra encore être renouvelé deux fois.

► *Renouvellement contrat de Céline Brazy* :

Céline Brazy est en CDD depuis le 14 octobre 2020 pour une durée d’un an.

Elle travaille à l’accueil périscolaire le matin, le soir ainsi que le mercredi après-midi et à la cantine le midi. Elle effectue 19h75 par semaine (16h annualisé) et est rémunérée sur la base de l’indice brut 354.

Le Conseil Municipal accepte également de renouveler son contrat pour une année dans les mêmes conditions.

Avant la fin de cette période, la commission personnel devra prendre la décision de titulariser ou non cet agent.

► *Animatrice supplémentaire à l’accueil périscolaire le mercredi* :

Laure Ivanov rappelle que deux animatrices travaillent tous les mercredis à l’accueil périscolaire aidées par Céline Brazy l’après-midi.

Angeline Fiot, responsable du service, a fait savoir que les effectifs augmentaient et, afin, de respecter les normes d’encadrement, il convient d’avoir un animateur supplémentaire le matin. Par exemple, hier, 34 enfants ont été accueillis le matin et 26 l’après-midi.

Pauline Martin, AVS à l’école privée travaillant chaque midi à la cantine, a accepté de venir en renfort le mercredi matin lorsque les effectifs seront importants.

Brigitte Jéglot souhaite savoir s’il y a eu des demandes d’ouverture de l’accueil périscolaire dès 7 heures. Laure Ivanov n’a connaissance d’aucune demande.

**RESIDENCE DES TROIS CHENES**

1. *Résultat des appels d’offres* :

La commission d’adjudication des marchés a ouvert les plis le 30 juillet dernier.

Gérard Mathécade en donne les résultats :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Lot | estimatif | entreprise | Montant HT |
| N°1 terrassements – voirie – espaces verts | 145 480,50 € HT | Chauvire TP  Eiffage  Paillardon  SETAP  SPTP | 137 836,00 €  117 441,00 €  103 219,00 €  109 047,00 €  118 772,60 € |
| N°2 – réseaux eaux pluviales | 65 785,00 € HT | Chauvire TP  Paillardon  SEEG  SETAP  SPTP | 64 427,00€  58 130,00 €  73 635,00 €  64 790,00 €  70 295,00 € |
| N°3 – réseaux eaux usées (LCBC) | 39 920,00 € HT | Chauvire TP  Paillardon  SEEG  SETAP  SPTP | 46 730,00 €  30 260,00 €  43 060,00 €  38 685,00 €  38 670,00 € |

La commission propose de retenir l’entreprise Paillardon pour les 3 lots pour un montant global de 161 349 € HT pour la commune et 30 260 € HT pour LCBC qui a la compétence assainissement.

Le Conseil Municipal s’étonne de la différence de prix entre l’estimatif et le prix du marché et, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (C.Boin) :

\* retient l’entreprise PAILLARDON TP pour les lots n°1 (terrassements, voirie, espaces verts), n°2 (réseaux eaux pluviales) et n°3 (réseaux eaux usées),

\* autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché,

\* dit que Loudéac Communauté aura à sa charge les dépenses liées au lot n°3 (eaux usées),

\* autorise Monsieur le Maire à payer les dépenses en section d’investissement du budget de la Résidence des Trois Chênes.

Gérard Mathécade informe que la réunion de lancement des travaux aura lieu le mercredi 15 septembre à 10h avec le cabinet Nicolas, l’entreprise Paillardon et le technicien de LCBC. Les travaux pourraient commencer à la mi-octobre.

1. *Participation d’un riverain aux frais de construction d’un mur de soutènement* :

Dans le lot 1, un mur de soutènement est prévu le long du terrain de M.Gorgeard et Mme Caro, habitant le 2 Résidence de Cahouet. Le montant estimatif est de 4 805 € HT.

Gérard Mathécade leur a proposé de participer pour moitié à ces frais ce qu’ils ont accepté.

Toutefois, par mail en date du 6 septembre, ces derniers nous ont fait savoir qu’ils refusaient de participer à cette dépense.

Le cabinet Nicolas a fait savoir que ce mur pouvait être remplacé par un talutage bâché avec des plantations. Ce point sera revu lors de la réunion du 15 septembre.

Vincent Tréhorel pense que la création d’un talus va entrainer une charge de travail supplémentaire d’entretien pour les agents du service technique. Anthony Basset pense qu’il faut demander le prix d’un mur de soutènement et le prix d’aménagement d’un talus puis comparer.

Maurice Tilly suggère d’attendre que le terrassement soit fait avant de prendre une décision.

**EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS**

1. *Devis étude de sol* :

Gérard Mathécade informe que trois cabinets ont été contactés pour cette étude qui comprend deux phases :

- G2- AVP : étude géotechnique d’avant-projet : elle fournit des hypothèses géotechniques, les principes de construction envisageables, une ébauche dimensionnelle par type d’ouvrage géotechnique avec comparaison des solutions envisageables pour le projet

- G2 PRO : étude géotechnique de projet : elle fournit la synthèse des hypothèses géotechniques, les choix constructifs des ouvrages, des notes de calcul de dimensionnement et une approche des quantités.

Il s’est renseigné auprès du cabinet Château qui a confirmé que la mission G2PRO était obligatoire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | G2 AVP | G2 PRO | Total |
| FondOuest | 2 965 € HT | 2 600 € HT | 5 565 € HT |
| Solcap | 2 373 € HT | 1 065 € HT | 3 438 € HT |
| ECR | 1 720 € HT | 1 200 € HT | 2 920 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet ECR pour un montant de 2 920 € HT. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. *Devis démolition et désamiantage de la Maison Martin* :

Cinq cabinets ont été contactés : Liziard, Armor Déconstruction Démolition (ne rendra pas réponse), BS2D, Le Cardinal (ne rendra pas réponse), SNT Nicol et Lavigne Démolition.

Gérard Mathécade présente les devis de Lavigne Démolition pour 41 450,30 € HT et de SNT Nicol pour 32 900 € HT pour la démolition et le désamiantage.

Céline Boin s’étonne du prix de SNT Nicol qu’elle ne trouve pas cher pour une prestation de désamiantage. Anthony Basset et Brigitte Jéglot informent que c’est une entreprise très spécialisée et qu’elle a sa propre unité de traitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l’entreprise SNT Nicol pour un montant de 32 900 € HT. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. *Vente du matériel de la Maison Martin* :

Avant la démolition de la maison Martin, un inventaire sera fait de ce qui peut être vendu : fenêtres, portes, escalier, portail, évier, robinetterie, prises …. Des photos ont été prises ce matin et des annonces seront mises sur le Bon Coin par Emma Bernard. Les personnes intéressées devront venir elles-mêmes démonter ce qu’elles veulent acheter.

Emma Bernard propose que la commission bâtiment se réunisse mercredi 15 septembre à 19h pour fixer les prix afin de mettre les annonces en ligne rapidement.

**VOIRIE : DEVIS TRAVAUX TROTTOIRS DU HAMEAU DE BONNE BROUSSE**

Maurice Tilly rappelle que le marché voirie 2021 concerne les travaux d’enrobé du Hameau de Bonne Brousse pour un montant de 31 475 € HT et ont été attribués à Eiffage. Ces travaux se dérouleront du 11 au 15 octobre.

Mais les trottoirs ne sont pas compris dans ce prix.

• Le devis de Buchon TP est de 17 076€ HT pour la réalisation de  410 mètres de terre-pierre de 2 mètres de large et 10 cm de profondeur (1/3 terre végétale, 2/3 de 41/20) et 235 mètres de trottoirs en terre végétale dont 20 mètres de talus

• Le devis d’Eiffage est de 16 640 € HT pour 1 300 m² de mélange terre pierre 30/70 sur environ 15 cm avec aménagement de noues et talus.

Les services techniques de la commune pensent qu’il serait judicieux de mettre de l’enrobé drainante à certains endroits notamment dans les espaces étroits où les voitures risquent de rouler sur les trottoirs.

Maurice Tilly pose donc la question aux élus du Conseil Municipal : faut-il respecter le cahier des charges et mettre tous les trottoirs en terre-pierre ou décider qu’un trottoir bordant une voie en haut du lotissement soit en bitume percolé ?

Anthony Basset suggère de suivre le projet initial qui a un objectif écologique d’autant plus qu’il est prévu que le lotissement soit en sens unique donc les voitures ne doivent pas se croiser, sauf dans les impasses, et de ce fait ne pas rouler sur les parties en terre pierre.

Emma Bernard pense également qu’il convient de respecter le cahier des charges car la commune doit être un modèle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (B.Jéglot) décide de respecter le cahier des charges et de faire les trottoirs en terre pierre comme initialement prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (S. Doré et B.Jéglot) retient la proposition d’Eiffage pour un montant de 16 640 € HT et décide que la dépense sera mandatée en section d’investissement.

**ENFANCE**

1. *Compte-rendu du Conseil d’Ecole du 1er juillet 2021* :

Emma Bernard donne lecture du compte-rendu :

- point sur l’installation de la 5ème classe : Monsieur le Maire informe que le permis de construire a été délivré.

- en 2022, Monsieur le Maire propose une consultation publique afin de réfléchir collectivement sur l’organisation spatiale de l’école dans les années futures.

- projets pédagogiques et sorties de la fin d’année : cycle kayak pour les CM- équitation pour les GS, CP et CE – visite de l’exposition « éternel printemps » pour les PS et MS – randonnée à Guerlédan pour le GS, CP et CE – sortie à la cité de la Voile pour le GS et CP – atelier avec une illustratrice pour les CE – potagers

- projets 2021/2022 : école dans la nature une fois par semaine pour les élèves de Mme Revaud (bois de brocheboeuf et étang) pour découvrir l’environnement (une convention sera faite avec la Mairie pour utiliser ces lieux) – piscine

- travaux à prévoir cet été : étagères dans le placard des produits d’entretien – réparer urinoirs WC extérieurs – réparer plafond hall – réparer le banc de la cour – réparer porte de la classe de Madame Marouzé.

1. *Achat d’un drapeau tricolore pour l’école* :

Monsieur le Maire informe que la DDEN de l’école des Perrières souhaite qu’un drapeau tricolore soit installé au-dessus de la porte d’entrée de l’école. La société SEDI propose un kit école à 92 € HT avec un drapeau français de 50 x 75 cm, un drapeau européen de 50 x 75 cm et un écusson personnalisé pour fixer au mur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (S.Doré) accepte ce devis et décide que la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. *Bilan de la rentrée scolaire* :

• *Ecoles*: publique : 105 élèves présents le jour de la rentrée (7 de plus devraient arriver en janvier)

privée : 87 élèves présents le jour de la rentrée (8 de plus devraient arriver avant Pâques)

• *Cantine* : environ 140 rationnaires

• *Garderie périscolaire* : environ 40 enfants le matin et le soir

• *Accueil de loisirs* : environ 35 le mercredi

1. *Classe modulaire* :

Gérard Mathécade informe que la classe modulaire a été livrée hier, les travaux ont commencé et devraient durer une semaine.

Un extincteur est nécessaire dans cette classe, le devis de SICLI est de 100,40 € HT. Un seul devis a été demandé car la commune a un contrat de maintenance avec cette société.

La dépense sera mandatée en section d’investissement. Le Conseil Municipal donne son accord.

**LOCATION DE LA SALLE DES FETES AU CLUB D’ESCRIME DE LOUDEAC : CONVENTION ET TARIF**

Laure Ivanov informe qu’elle a été contactée par le président du club d’escrime de Loudéac qui recherche une salle pour faire évoluer ses équipes car il n'y a plus de place à Loudéac.

Après avoir visité la salle des fêtes, celle-ci conviendrait. Le président du club demande s’il est possible de l'avoir tous les mercredis soirs de 17h30 à 21h30; il y aurait trois groupes différents à faire de l'escrime.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

► ACCEPTE de mettre à disposition la salle des fêtes

► AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition

► FIXE le tarif annuel de location à 200 €

**CCAS : ORGANISATION DU REPAS**

La commission du CCAS, réunie le 30 août dernier, a décidé que le repas du CCAS aurait lieu le dimanche 10 octobre mais uniquement à emporter. Il sera préparé par le traiteur Fabrice Hamon, le menu suivant est retenu :

- dos de lieu sauce citron monté au beurre

- filet mignon au poivre mignonette, pommes de terre, lardons, champignons

- duo de fromage / salade

- tartelette aux fruits frais

Le prix du repas est de 24 €.

L’âge requis pour y participer est de 75 ans. Toutefois, les personnes de plus de 70 ans qui ont déjà participé au repas du CCAS sont aussi invitées soit 156 personnes. Chaque conseiller devra aller inviter les personnes inscrites sur sa liste et rendre réponse pour le mercredi 29 septembre en précisant bien que c’est aux personnes âgées de venir chercher leur repas à la salle des fêtes. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les élus iront livrer.

Le nombre de colis (personnes malades hospitalisées ou en maison de retraite) devra également être donné.

Pour les conjoints qui n’ont pas atteint l’âge requis mais qui désirent réserver un repas, le prix est de 24 euros et les chèques (à l’ordre de Fabrice Hamon) devront être pris lors de l’invitation.

Evelyne Auffret se tient à disposition pour plus de renseignements.

**FETES ET CEREMONIES**

1. *Devis illuminations* :

Au budget, la somme de 1000 € a été votée pour l’achat d’illuminations de Noël.

Gérard Mathécade a fait le point avec les agents du service technique. Ces derniers proposent de défaire les structures qui ne fonctionnent pas et de les associer afin d’en recréer de nouvelles. Pour cela, un devis a été demandé à Yesss Electricité pour une bobine de 44 mètres de cordons en Led blancs et 4 rideaux de 2 x 3 mètres.

Ce matériel permettra de réparer 7 guirlandes pour 1 134,85 € HT alors qu’une guirlande neuve coûte environ 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (R.Langlois et A.Basset) accepte ce devis. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. *Devis médailles* :

Le 15 octobre prochain, Joseph Collet recevra la médaille honorifique du titre de Maire Honoraire, Françoise Pommeret, Louisette Le Merrer, Gérard Le Tilly et Guy Flageul recevront celle du titre de Maire-Adjoint Honoraire suite à leur nomination par Monsieur le Préfet le 2 novembre 2020.

De plus, Gérard Mathécade et Karine Foulfoin recevront la médaille d’honneur régionale, départementale et communale pour leurs 20 ans de service (promotion du 14 juillet 2021).

Le devis de la société Au Trésor de Paris, pour la fourniture de ces 7 médailles, s’élève à 323,64 € HT.

Ce devis est accepté par 17 voix pour et 2 voix contre (R.Langlois et S.Doré).

1. *Point sur les animations de fin d’année : spectacle pour les écoles et marché de Noël* :

► Spectacle de noël : Emma Bernard rappelle que ce spectacle n’a pas pu avoir lieu l’année passée à cause de la situation sanitaire. Cependant, nous avions pris la décision de conserver cette prestation de cinéma théâtral intitulée « La Magie de Noël ».

Avec l’accord des deux écoles, le spectacle est prévu le mardi 14 décembre 2021 en après-midi. Le devis est inchangé et reste à 750 €, auxquels il faut rajouter les frais de repas.

A ce jour, il est trop tôt pour dire comment se déroulera cette journée, mais nous espérons bien évidement que cette animation puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

► Marché de noël :

Suite au mail adressé aux élus de la commission animation, Emma Bernard informe que la date du dimanche 12 décembre 2021 a été retenue pour le marché de noël. Les courriers aux exposants seront envoyés en fin de semaine car la liste des participants a dû être reprise.

Une commission animation devra être programmée dans les semaines à venir pour réfléchir à l’organisation et la possibilité d’installer des stands à l’extérieur (cette requête nous a été demandée).

Si des conseillers municipaux connaissent des exposants intéressés par le marché, ils doivent se faire connaitre auprès d’Emma Bernard (surtout en cadeaux divers, artisanat, alimentaire et boissons …)

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *Chien dangereux au village Le Hinlée* : Frédéric Foulfoin demande à Monsieur le Maire d’informer le Conseil Municipal des problèmes liés à un chien dangereux au Hinlée. Monsieur le Maire explique la procédure en cours et indique qu’une réunion de conciliation aura lieu le 15 septembre puis, s’il n’aboutit pas, le dossier sera transmis à Monsieur le Préfet.

**Dates à retenir** :

- Mardi 14 septembre à 19h à la mairie de La Motte : Comité Syndical du SIAEP La Motte Trévé

- Mercredi 15 septembre à 10h : réunion lancement chantier travaux Résidence des Trois

Chênes

- Mercredi 15 septembre à 19h à la mairie : commission bâtiment

- Jeudi 16 septembre à 16h30 : réunion lancement chantier travaux extension de la crêperie

- Vendredi 17 septembre à 19h à la salle Kergohy : pot départ en retraite de Maryse Le Duc

- Dimanche 10 octobre : repas du CCAS

- Jeudi 14 octobre à 20h : Conseil Municipal

- Vendredi 15 octobre à 19h : cérémonie honorariat

- Samedi 23 octobre (journée) : visite de la commune par la commission voirie